

BILAN

RECOURS EN ÉVALUATION 2023 DES AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

EXPRESSION

Suite à la mise en place des lignes directrices de gestion, les CAP locales ont été supprimées, les recours en évaluation des agents sont donc vus en CAP nationales.

De plus, la DG a décidé de fusionner les corps des agents administratifs et techniques dans une même CAPN, en réduisant de moitié le nombre d'élus.

Le CREP régit maintenant l'ensemble de la carrière des agents, il détermine les tableaux d'avancement ainsi que certaines promotions et mutations.

À terme, le CREP pourrait également devenir un élément important de notre rémunération.

Pour toutes ces raisons, il est primordial d'être attentifs à la rédaction de toutes les rubriques du CREP et de ne pas hésiter à faire un recours en CAP nationales, avec l'appui des militants locaux.

Cette année, 108 dossiers ont été présentés lors des trois CAPN dédiées. En comparaison de l'année dernière, 73 dossiers avaient été présentés en CAPL locale pour les agents administratifs et aucun pour les agents techniques.

La CGT Finances Publiques a défendu 26 dossiers.

Nous avons obtenu des modifications pour la moitié d'entre eux.

Le vote s'effectue dossier par dossier, l'administration a voté à chaque fois pour.

☛ **La CGT Finances Publiques** a voté **POUR** dès lors que l'agent a obtenu l'intégralité des modifications demandées et **CONTRE** lorsque les modifications demandées étaient partielles ou rejetées dans leur intégralité.